

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège :
Hôtel de Lille Métropole
Communauté urbaine
1, rue du Ballon
59034 LILLE cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Syndicat Mixte du SCOT
de Lille Métropole

Comité syndical du 11 avril 2011

Délibération n°11-2011

Objet : AVIS SUR LE PROJET DE SCOT DU CAMBRESIS

Le lundi onze avril deux mille onze à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur René VANDIERENDONCK, Vice-président.

Titulaires présents :

MM. BAERT, BAILLOT, E.BOCQUET, BOUREL, CACHEUX, CAUDRON, DEBREU, DELANNOY, J.DELEBARRE, DUBOIS, DUCROCQ, DURAND, ELEGEEST, GAUTHIER, HENNO, JANSSENS, LOOSVELT, MERTEN, MUTEZ, VANDIERENDONCK, GRAS, WOLFCARIUS, DESMAZIERES, WIBAUX, FOUTRY, MONNET, SARAZIN et RUANT.

Suppléants votants :

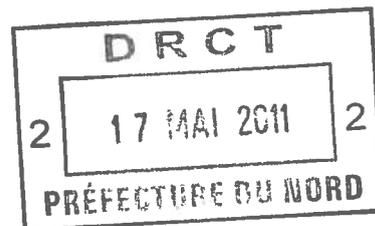
Mme RUSQUART pour Mme AUBRY, M.FREMAUX pour M.DAVOINE, M.CAUCHE pour M.DECOCQ, M.VERDONCK pour M.HAESEBROECK et M.GRUSON pour M.LEFEBVRE.

Secrétaire de séance : M. Luc FOUTRY

Convocation aux délégués du Comité syndical et affichage : 5 avril 2011

Nombre de délégués en exercice : 57

Publiée le : 19 avril 2011



SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

Rapport de Madame la Présidente

Le projet de Schéma de cohérence territoriale du Cambrésis, arrêté le 6 janvier dernier, a été transmis pour avis au Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole.

Le territoire du SCOT du Cambrésis couvre une surface de 90.060 ha (155.670 habitants) qui correspond au territoire du Pays du Cambrésis, le Syndicat mixte du SCOT et le Pays ayant fusionné en 2009.

Il comprend 110 communes (sur les 116 de l'arrondissement) groupées dans 9 intercommunalités : la Communauté d'agglomération de Cambrai et les Communautés de communes de l'Ouest Cambrésis, de Sensescaut, de la Vacquerie, de la Vallée de Vinchy, du Caudrésis-Catésis, du Pays du Solesmois, de la Haute Sambre-Bois l'Evêque et d'Espace Sud Cambrésis.

Le Cambrésis est situé au sud-est de l'arrondissement de Lille, dont il est séparé par le territoire du SCOT du Grand Douaisis. Il comprend trois intercommunalités qui font partie de l'Aire métropolitaine de Lille : la Communauté d'agglomération de Cambrai et les Communautés de communes de l'Ouest Cambrésis et de Sensescaut.

Le territoire du SCOT du Cambrésis a souffert d'une perte importante de sa population depuis une quarantaine d'années (-8%, soit environ -15.500 personnes), mais a connu une stabilisation (-0,23%) liée au solde naturel positif entre 1999 et 2006 (soit 155.670 habitants en 2006 contre 156.020 habitants en 1999).

Le territoire vieillit plus vite que la moyenne régionale et pâtit d'une perte d'attractivité pour les jeunes ménages. Le taux de chômage y est important (13,9%) et les offres d'emploi en recul.

Un travailleur sur 4 quitte tous les jours le territoire du Pays pour aller travailler à l'extérieur. Ces déplacements quotidiens se font essentiellement vers le Valenciennois (41% des flux externes), le Douaisis (10%) et la Métropole lilloise (9%).

Si le réseau routier est dense, seule Cambrai dispose d'une desserte ferroviaire correcte. Le réseau bus, peu développé, est surtout adapté aux scolaires.

Entre 1971 et 2005, la surface artificialisée a augmenté de deux tiers, passant de 6.000 ha en 1971 à 10.000 ha en 2005, alors que pendant la même période, la population diminuait d'environ 8%. De 1990 à 2005, les espaces artificialisés se sont accrus de 40 ha par an en moyenne, mais de 65 ha par an pour les années 1998-2005. L'étalement urbain s'est essentiellement développé en périphérie des communes « centre » (Cambrai, Caudry) et le long des voies fluviales.

Pour renverser ces tendances, le projet de SCOT arrêté a développé un scénario « volontariste et réaliste », reposant sur les objectifs suivants :

- renouer avec une croissance démographique mesurée, ce qui permettrait de revenir à l'équivalent de la population de 1990 dès 2020, et de la population de

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

1982 dès 2030 ; cela représenterait une hausse de population de +2,5% (+3.500 habitants) d'ici à 2020 et de +5% d'ici à 2030

- développer une offre en logements de qualité et diversifiée, avec un rythme de construction neuve important pour permettre de répondre aux objectifs démographiques, d'accueillir de nouvelles populations et de conserver les populations présentes sur le territoire
- limiter la consommation d'espace en appliquant une plus grande densité de logements à l'hectare, en favorisant la reconquête des cœurs de villes et de villages, et en renforçant la centralité autour des « pôles-gares » de Cambrai, Caudry, Le Cateau, Marez et Iwuy ; un objectif maximum d'artificialisation des sols d'ici à 2020 a été estimé à 700 ha, dont 400 pour l'habitat ; si ce total est inférieur à ce que permettent les PLU actuels, il reste cependant important au regard de l'étalement constaté récemment
- maintenir un équilibre entre le rural et l'urbain à travers un maillage en pôles urbains, offrant services et éléments de centralités : 11 pôles de centralités ont été définis concentrant les deux tiers de l'offre nouvelle en logements
- conforter les zones d'activités existantes en les densifiant, tout en développant une offre de proximité économique d'environ 250 ha pour les 10 ans à venir ; accompagner la réalisation du canal Seine-Nord et de la plateforme multimodale de Marquion qui sera créée à proximité du Cambrésis
- réserver une offre commerciale de proximité, notamment dans les pôles de centralité
- optimiser le réseau de transport collectif et l'intermodalité en :
 - améliorant l'accessibilité du territoire par le réseau TER
 - créant une ligne de transport en commun à Haut Niveau de Service, connectant les pôles de centralité de Cambrai, Caudry, Le Cateau et Solesmes
 - maillant le transport collectif autour de 5 pôles d'échanges
- améliorer la desserte routière en limitant cependant les nouveaux axes routiers
- renforcer le développement des grands équipements
- préserver les ressources naturelles, prévenir les risques et engager une renaturation concertée pour améliorer le cadre de vie des habitants ; ceci passe notamment par le développement de la trame verte et bleue.

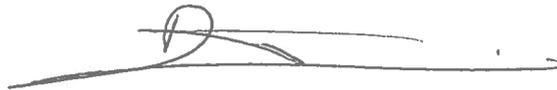
Au terme de ces analyses, le Comité syndical souligne les nombreuses convergences entre les objectifs du SCOT du Cambrésis et les enjeux exprimés dans le projet de diagnostic du SCOT de Lille Métropole. Il relève également avec

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

intérêt l'ambition du Pays du Cambrésis de s'associer pleinement à la dynamique de l'aire métropolitaine lilloise.

Même si le Cambrésis n'est pas contigu avec le SCOT de Lille Métropole, la cohérence des initiatives des différentes autorités en charge d'aménager le territoire est un objectif central. Le Comité syndical exprime donc le souhait d'une poursuite et d'un approfondissement des réflexions communes avec le Syndicat mixte du SCOT du Cambrésis, concernant notamment la protection de l'environnement et du paysage (en particulier la trame verte et bleue), le transport de voyageurs (notamment autour du TER), le transport de marchandises et le canal Seine-Nord Europe, le développement du territoire et la maîtrise de l'urbanisation.

Ce projet d'avis favorable a été adopté à l'unanimité par les membres du Comité syndical qui ont toutefois souhaité attirer l'attention sur la nécessité de limiter la consommation de nouveaux espaces agricoles et l'étalement urbain.



Martine AUBRY
Présidente du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole